



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2025/064/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Appel du jugement du Tribunal Administratif de Toulon n° 2302950 du 7 février 2025 devant la CAA de Marseille – Délégué préfectoral contre arrêté de non opposition à déclaration préalable du 17 avril 2023 – CTX 2023-31.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. La Société d'avocats PLENOT – SUARES – ORLANDINI, domiciliée 8, rue de Russie, 06000 NICE, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le numéro 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 22/AR/55 du 3 mai 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 05 MAI 2025



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 06 MAI 2025

PUBLIE LE 06 MAI 2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 2025/064/A.J. - Appel du jugement du Tribunal Administratif de Toulon n. 2302950 du 7 février 2025 devant la CAA de Marseille - Déréféré préfectoral contre arrêté de non opposition à déclaration préalable du 17 avril 2023 - CTX 2023-31

Date de transmission de l'acte : 06/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2025

Numéro de l'acte : 2025064AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250505-2025064AJ-AR

Date de décision : 05/05/2025

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes